

AR PREFECTURE

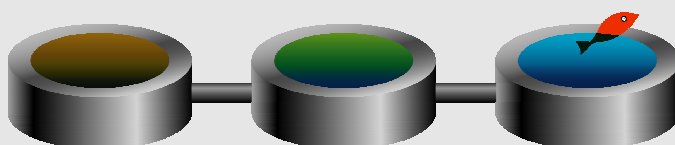
016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Reçu le 02/11/2017

Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

Sommaire

GrandAngoulême

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	4
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
■	CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS	6
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES FACTURES	7
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	7
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	7
■	GLOSSAIRE	25
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	26
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	26
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	27
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VALLEE DE L'ECHELLE	28
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BRACONNE ET CHARENTE	29
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CLAIX	30
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MOUTHIER SUR BOËME	31
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ROULLET SAINT ESTEPHE.....	32
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOEUIL ET GIGET	33
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR SERVICE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	34
■	RECETTES D'EXPLOITATION	35
■	DESCRIPTIF ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)	40
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	41
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES – GRAND ANGOULEME.....	41
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	41
■	CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION.....	49
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	50
■	TAUX DE DEBORDEMENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)	50
■	NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	50
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	50
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	51
■	TAUX D'IMPAYES – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	51
■	TAUX DE RECLAMATIONS – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016).....	51
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	52
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	53
■	ETAT DE LA DETTE	55
■	AMORTISSEMENTS REALISES	56
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	58
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	59
■	PRIX GLOBAL :SERVICE GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016) : ANGOULEME, LA COURONNE, FLEAC, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SOYAUX, TOUVRE,	60

■ PRIX GLOBAL :SERVICE VALLEE DE L'ECHELLE : BOUEX, DIGNAC, DIRAC, GARAT, SERS, TORSAC	61
■ PRIX GLOBAL : SERVICE BRACONNE CHARENTE : ASNIERES SUR NOUERE, MARSAC.....	62
■ PRIX GLOBAL : BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE.....	63
■ PRIX GLOBAL : SERVICE CLAIX.....	64
■ PRIX GLOBAL : SERVICE : MOUTHIER SUR BOEME	65
■ PRIX GLOBAL : SERVICE :ROULLET SAINT ESTEPHE	66
■ PRIX GLOBAL : SERVICE :VOEUIL ET GIGET	67

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence assainissement collectif est composée de 7 services au 31/12/2016 :

- Grand Angoulême : concerne les communes de ANGOULEME, COURONNE (LA), FLEAC, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYSMOEN, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SOYAUX, TOUVRE
- Vallée de l'Echelle : concerne les communes de BOUEX, DIGNAC, DIRAC, GARAT, SERS, TORSAC et VOUZAN
- Braconne et Charente : concerne les communes de ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
- Claix
- Mouthiers sur Boême :
- Rouillet Saint Estèphe :
- Voeuil et Giget

Elle est découpée en 4 services à partir du 1^{er} janvier 2017 :

- Grand Angoulême regroupant les services : Grand Angoulême au 31/12/2016, Vallée de l'Echelle, Claix, et Voeuil et Giget.
- Braconne et Charente
- Mouthiers sur Boême (jusqu'au 30 juin 2017, régie Grand Angoulême à partir du 1^{er} juillet 2017)
- Rouillet Saint Estèphe

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Service	Mode de Gestion	Déléataire	Durée du contrat	Date de fin de contrat	Avenant au contrat initial
Grand Angoulême (périmètre 2016)	Régie				-
Vallée Echelle	Affermage	SAUR	12 ans	31 décembre 2016	-
	Régie GrandAngoulême			A partir 1 ^{er} janvier 2017	
Braconnne et Charente	Affermage	VEOLIA	12 ans	31 décembre 2025	-
Claix	Régie avec prestation de service	AGUR	13 ans	31 décembre 2027	-
Mouthiers sur Boême	Affermage	AGUR	12 ans	30 juin 2017	oui
	Régie GrandAngoulême			A partir 1 ^{er} juillet 2017	
Roulet St Estèphe	Affermage	AGUR	15 ans	31 décembre 2026	-
Voeuil et Giget	Régie				

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

• Contrats d'affermage

Les prestations confiées à la société fermière sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil, des boues le cas échéant
----------------	---

• Claix

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation
Entretien	des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des stations d'épuration
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	traitement des boues

CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet
Convention	Import / Traitement	Permanent	MORNAC	01/10/1994

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

• Grand Angoulême (périmètre 2016)

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	45 695	46 569	+1,91 %
Nombre d'abonnements non domestiques		31	
Nombre total d'abonnements	45 695	46 600	+1,98 %

• Vallée de l'Echelle

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	751	745	-0,80 %

• Braconne et Charente

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 809	1 954	+8,02 %

• Claix

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	178	178	0,00 %

• Mouthiers Sur Boëme

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	492	497	+1,02 %

• Rouillet St Estèphe

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	752	762	+1,33 %

• Voeuil et Giget

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	119	116	-2,52 %

• Nombre total d'abonnements

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnements domestiques	49 796	50 852	+2,12 %

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés aux abonnés[m³]	2015	2016	Variation
Grand Angoulême (périmètre 2016)	4 555 480	4 679 850	+2,73
Vallée de l'Echelle	66 263	65 560	-1,06%
Braconne et Charente	190 165	205 729	+8,18%
Claix	15 802	15 272	-3,35%
Mouthiers sur Boême	40 967	42 429	+3,57%
Roulet St Estèphe	71 882	69 276	-3,63%
Voëuil et Giget	9 500	9 235	-2,79%
Total des volumes facturés	4 950 059	5 087 351	+2,71 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2015	2016	Variation
Grand Angoulême (périmètre 2016)	693,86	648,16	-6,59 %
Vallée de l'Echelle	24,698	24,699	0,00%
Braconne et Charente	64,203	66,284	+3,24%
Claix	6,00	6,00	0,00%
Mouthiers sur Boême	12,522	12,522	0,00%
Roulet St Estèphe	26,00	26,00	0,00%
Voëuil et Giget	3,9	3,9	0,00%
Total des linéaires de réseaux	831,183	787,565	-5,25%

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Grand Angoulême (périmètre 2016)

- *Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ANGOULEME

Lieu-dit : FREGENEUIL

Capacité nominale : 82 000 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 26/10/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	52	25	ou	94	50
DCO	104	90	ou	92	250
MES	104	30	ou	94	85
NKj	52	10			
NGL	52	15	ou	84	20
Pt	52	2	ou	89	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2099 kg/j	5583 kg/j	3153 kg/j	578 kg/j	578 kg/j	69,6 kg/j	7689 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,8 %	95,4 %	98,8 %	96,5 %	95,5 %	93,7 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	940,25

• Station d'épuration "LES MURAILLES"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : FLEAC

Lieu-dit : LES MURAILLES

Capacité nominale : 57 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	3420 kg/j	6840 kg/j	3990 kg/j	684 kg/j	171 kg/j	6100 m³/j

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 04/10/2010

Milieu récepteur du rejet : la Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	52	25	ou	95,5	et	50
DCO	104	90	ou	92	et	250
MES	104	30	ou	95,4	et	85
NKj	52	10	ou			
NGL	52	15	ou	86,6		
Pt	52	2	ou	92,6		

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
-----------	------	-----	-----	-----	-----	----	-------

Charges brutes de substances polluantes collectées	1258 kg/j	3048 kg/j	1687 kg/j	344 kg/j	344 kg/j	42,3 kg/j	4936 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,6 %	94,4 %	98,8 %	96,5 %	95,5 %	92,2 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	512,79	504	-1,71 %

• Station d'épuration "GOND-PONTOUVRE"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : GOND-PONTOUVRE

Capacité nominale : 25 000 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 26/10/2007

Milieu récepteur du rejet : La Font Noire (la Touvre)

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	24	25	ou	94	et	50
DCO	24	90	ou	91	et	250
MES	24	30	ou	94	et	85
NKj	12	10				
NGL	12	15	ou	82	et	20
Pt	12	2	ou	90		

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	979 kg/j	2572 kg/j	1542 kg/j	299 kg/j	299 kg/j	35,2 kg/j	3789 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,5 %	94,8 %	98,6 %	93,2 %	93,2 %	93,7 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	452,8

• *Station d'épuration de BOUEX*

Traitement des effluents
 Type de station : Traitement biologique par boues activées
 Commune d'implantation : BOUEX
 Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	2,4 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 14/06/1994

Milieu récepteur du rejet : Fossé drainant puis l'Échelle

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	30
DCO	1	90
MES	1	
NGL	1	20
Pt	1	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	19 kg/j	63,1 kg/j	20 kg/j	4,34 kg/j	4,34 kg/j	0,644 kg/j	31,7 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,5 %	98,4 %	99,6 %	97,8 %	99,3 %	80,3 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en septembre 2016 par l'exploitant (SAUR)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chauffées) en tonnes de matière sèche	5,175	7,117	+37,53 %

• *Station d'épuration de "DIGNAC"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : DIGNAC
Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 28/06/1993
Milieu récepteur du rejet : L'Echelle

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	30
DCO	2	90
MES	2	35
NKj	2	20

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	21,8 kg/j	54,6 kg/j	32,45 kg/j	3,12 kg/j	6,1 kg/j	0,72 kg/j	71,25 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	95,6 %	99 %	94,9 %	94,7 %	68,8 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en mars et septembre 2016 par l'exploitant (SAUR)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	11,783	4,357	-63,02 %

• Station d'épuration de DIRAC

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : DIRAC
Capacité nominale : 210 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	12,6 kg/j	18,9 kg/j	12,6 kg/j	42 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	-	35	ou	60
DCO	-	200		60
MES	-			50

- Déclaration du 14/11/2002
Milieu récepteur du rejet : L'Anguienne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	9,03 kg/j	24 kg/j	7,37 kg/j	2,4 kg/j	2,4 kg/j	0,244 kg/j	24,4 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97,6 %	93 %	98 %	73,8 %	59,6 %	18 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en mars 2016 par l'exploitant (SAUR)

• Station d'épuration de "GARAT"

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : GARAT
Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	24 kg/j	36 kg/j	24 kg/j	80 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 14/11/2002
Milieu récepteur du rejet : Le Bagnaud

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	11,3 kg/j	39,8 kg/j	10,3 kg/j	3,65 kg/j	3,65 kg/j	0,392 kg/j	33,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,1 %	96,7 %	98,1 %	94,4 %	49,1 %	22,9 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en avril 2016 par l'exploitant (SAUR)

• Station d'épuration de "SERS"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SERS

Capacité nominale : 220 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 09/01/2009

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1,89 kg/j	5,83 kg/j	1,03 kg/j	0,989 kg/j	0,989 kg/j	0,0903 kg/j	10,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,3 %	89,7 %	92,7 %	92,2 %	15,2 %	-75,6 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en septembre 2016 par l'exploitant (SAUR)

- *Station d'épuration de "TORSAC"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : TORSAC

Capacité nominale : 270 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	16,2 kg/j	24,3 kg/j	16,2 kg/j	54 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 18/12/2002

Milieu récepteur du rejet : Sol

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	20

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3,59 kg/j	8,2 kg/j	3,15 kg/j	1,23 kg/j	1,23 kg/j	0,132 kg/j	9,7 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	95,6 %	99 %	94,9 %	94,7 %	68,8 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en mars 2016 par l'exploitant (SAUR)

- *Station d'épuration de "VOUZAN"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté
 Commune d'implantation : VOUZAN
 Capacité nominale : 75 Equivalent habitant
 Mise en service le 01/06/2016

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	-	35	ou	60
DCO	-	200		60
MES	-			50

Braconne et Charente

• Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	600 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 19/02/2008

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20
NGL	2	
Pt	2	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	6,3 kg/j	21,15 kg/j	7,53 kg/j	2,35 kg/j	2,35 kg/j	0,25 kg/j	35 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97,8 %	91,9 %	98,6 %	93,4 %	54,9 %	-0,1 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés en mars et septembre 2016 par l'exploitant (VEOLIA)

• Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	37,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- Autorisation du 26/11/1980

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	100

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4,42 kg/j	14,6 kg/j	5,59 kg/j	1,82 kg/j	1,83 kg/j	0,156 kg/j	13 m³/j
Rendement de la station d'épuration	88,2 %	65,9 %	71,3 %	33,4 %	32,3 %	-127,6 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en avril 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

• Station d'épuration de Brie

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté
 Commune d'implantation : BRIE
 Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 25/06/2003

Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de l'Etang

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	120
NKj	2	30
Pt	2	12

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	17,7 kg/j	42,2 kg/j	15 kg/j	5,23 kg/j	0,57 kg/j	45,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	95,1 %	96,7 %	77,8 %	14,6 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en mars et aout 2016 par l'exploitant (VEOLIA).

● Station d'épuration La Chignolle

Traitement des effluents
 Type de station : Traitement biologique par filtre planté
 Commune d'implantation : CHAMPNIERS
 Lieu-dit : LA CHIGNOLLE
 Capacité nominale : 465 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre
Capacité

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES				50

- Déclaration du 23/06/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30

• Station d'épuration "Bourg de Champniers"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	330 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	25	ou	80
DCO	2	125		75
MES	2	35		90

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Champniers

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et		50
DCO	12	90	ou	89	et		250
MES	12	30	ou	95	et		85
NKj	4	10	ou	90			
NGL	4	15	ou	85			
Pt	4	2	ou	92			

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	40,3 kg/j	116 kg/j	57,4 kg/j	10,4 kg/j	10,5 kg/j	1,21 kg/j	179 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,6 %	95,6 %	98 %	95,9 %	94,7 %	82,5 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés une fois par mois en 2016 par l'exploitant (VEOLIA)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	19,952	17,187	-13,86 %

• Station d'épuration "Chez Suraud"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 700 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	162 kg/j	324 kg/j	243 kg/j	40,5 kg/j	10,8 kg/j	3888 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	2	25	ou	80	50
DCO	2	125	ou	75	250
MES	2	35	ou	90	85

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Le Viville

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et		50
DCO	12	90	ou	89	et		250
MES	12	30	ou	95	et		85
NKj	4	10	ou	90			
NGL	4	15	ou	85			
Pt	4	2	ou	92			

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
-----------	------	-----	-----	-----	-----	----	-------

Charges brutes de substances polluantes collectées	68,5 kg/j	228 kg/j	121 kg/j	22,8 kg/j	23,3 kg/j	2,9 kg/j	344 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,5 %	97 %	98,3 %	96,2 %	94,9 %	90,5 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	41,859

• Station d'épuration de Jauldes

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : JAULDES

Capacité nominale : 140 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	8,4 kg/j	23 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	-	35	ou	60
DCO	-	200		60
MES	-			50

- <200 Équivalent Habitant du 03/07/1996

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	125
MES	0,5	35

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3,3 kg/j	9,42 kg/j	3,2 kg/j	1,1 kg/j	1,11 kg/j	0,11 kg/j	10 m³/j

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en mai 2016 par l'exploitant (VEOLIA)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0,855

Claix :

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CLAIX

Capacité nominale : 550 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	26,6 kg/j	55,7 kg/j	22,9 kg/j	6,4 kg/j	6,4 kg/j	0,473 kg/j	53,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,8 %	93,9 %	98,7 %	79,1 %	50,1 %	5,61 %	Sans objet

Mouthiers sur Boëme :

- *Station d'épuration La Grande Rivière*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : MOUTHIERS SUR BOEME

Lieu-dit : LA GRANDE RIVIERE

Capacité nominale : 1 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	96 kg/j	192 kg/j	144 kg/j	24 kg/j	6,4 kg/j	300 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Déclaration du 09/05/2006
Milieu récepteur du rejet : La Boeme

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	110
MES	2	30
NKj	2	15
NGL	2	20
Pt	2	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	44,3 kg/j	107,5 kg/j	39,65 kg/j	15,45 kg/j	15,45 kg/j	1,51 kg/j	106,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,5 %	97,2 %	99 %	96,3 %	-39,7 %	22,4 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés en septembre et décembre 2016 par le fermier (AGUR)

Roullet St Estephe :

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : ROULLET SAINT ESTEPHE
Lieu-dit : Les moulins neuf
Capacité nominale : 3 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	180 kg/j	360 kg/j	270 kg/j	45 kg/j	12 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	80	et	50
DCO	12	125	ou	75	et	250
MES	12	35	ou	90	et	85

- Déclaration du 31/01/2011

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Rééhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	93	et	50
DCO	12	90	ou	88	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10				
NGL	4	15				
Pt	4	10				

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	68,8 kg/j	188 kg/j	106 kg/j	22,9 kg/j	22,9 kg/j	3,12 kg/j	268 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,6 %	94,8 %	98,6 %	90,3 %	79,1 %	9,8 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés une fois par mois en 2016 par le fermier (AGUR)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015	2016	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	21,024	31,984	+52,13 %

Voeuil et Giget :

• Station d'épuration de Petit Giget

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VOEUIL ET GIGET

Lieu-dit : Le Prés de la fontaine

Capacité nominale : 90 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	5,4 kg/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 26/02/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1,93 kg/j	4,2 kg/j	1,78 kg/j	0,469 kg/j	0,469 kg/j	0,0555 kg /j	14,8 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97,7 %	89,4 %	98,3 %	97,5 %	32,5 %	13,3 %	Sans objet

• Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : VOEUIL ET GIGET

Capacité nominale : 370 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	69,4 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 04/09/1990

Milieu récepteur du rejet : La Charraud

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
-----------	------	-----	-----	-----	-----	----	-------

Charges brutes de substances polluantes collectées	9,52 kg/j	19 kg/j	7,14 kg/j	2,37 kg/j	2,37 kg/j	0,248 kg/j	23,8 m³/j
Rendement de la station d'épuration	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Sans objet

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

• Part Collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Service	Date de la délibération
Grand Angoulême (périmètre 2016)	15/12/2016
Vallée de l'Echelle	12/12/2016
Braconne et Charente	15/12/2015
Claix	16/09/2015
Mouthiers sur Boëme	03/12/2015
Rouillet St Estèphe	17/11/2016
Voeuil et Giget	28/04/2014

• Part délégataire

Les part délégataire sont fixées contractuellement et actualisées annuellement au 1^{er} janvier.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

• Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0	0

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Grand Angoulême (périmètre 2016)

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,6463	1,6463	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

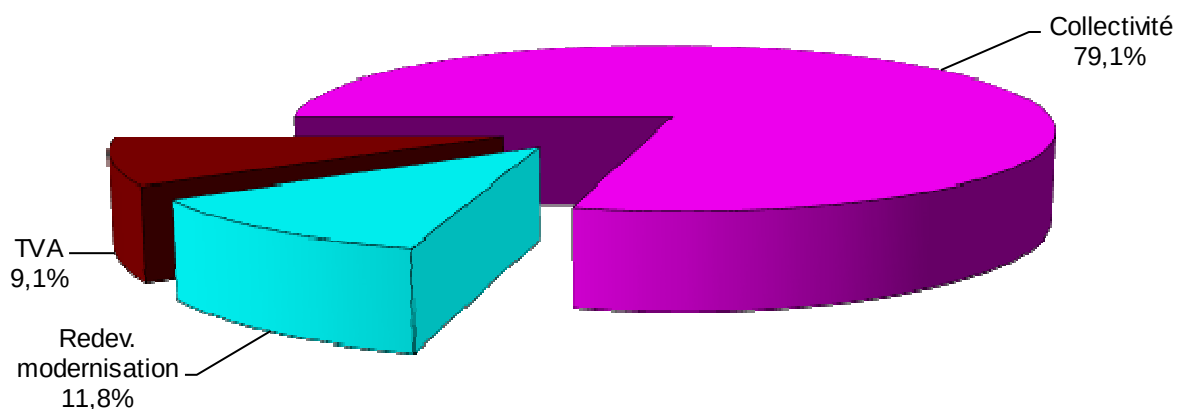
	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Collectivité	197,56	197,56	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	22,64	22,70	+0,27 %
Total [€ TTC]	249,00	249,66	+0,27 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,08 €/m³
0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Vallée de l'Echelle

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,30		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,721		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,68	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	1,6463	+119,51 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	120,82	0,00	
Collectivité	137,68	197,56	+43,49 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	28,73	22,70	-20,99 %
Total [€ TTC]	316,03	249,66	-21,00 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-23,57 %

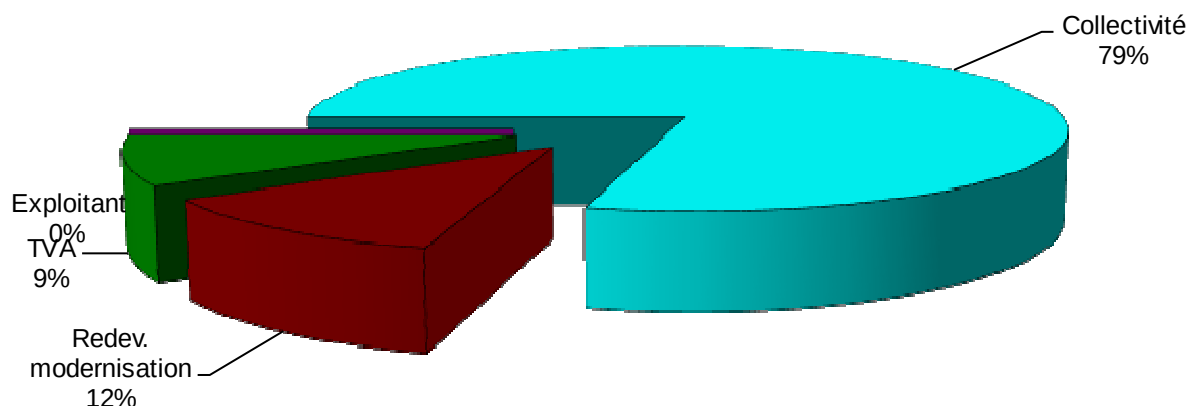
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,08 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Braconne et Charente

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,12	29,95	-0,56 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,602	0,599	-0,50 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,05	2,05	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	102,36	101,83	-0,52 %
Collectivité	246,00	246,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	37,72	37,72	0,00 %
Total [€ TTC]	414,88	414,95	+0,02 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,15 %

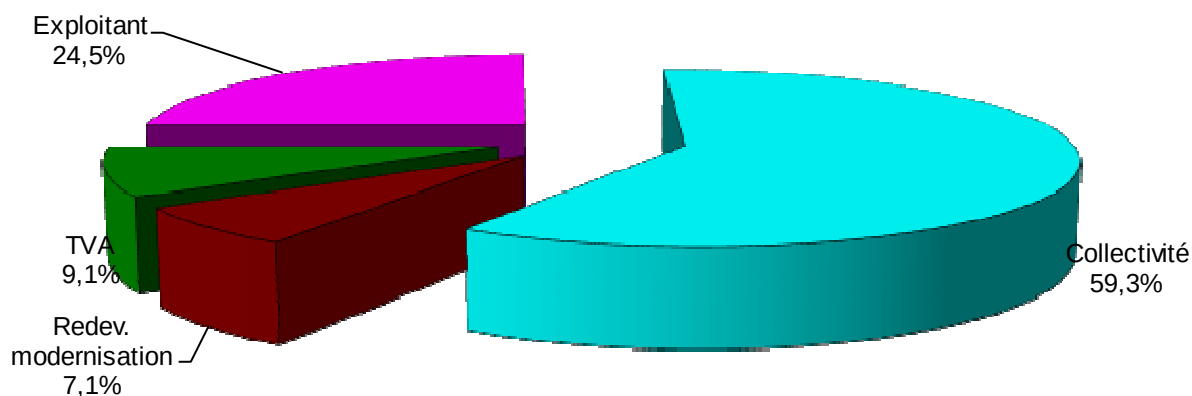
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,46 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0035 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Claix

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	103,00	103,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,30	1,30	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Collectivité	259,00	259,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	28,78	28,84	+0,21 %
Total [€ TTC]	316,58	317,24	+0,21 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

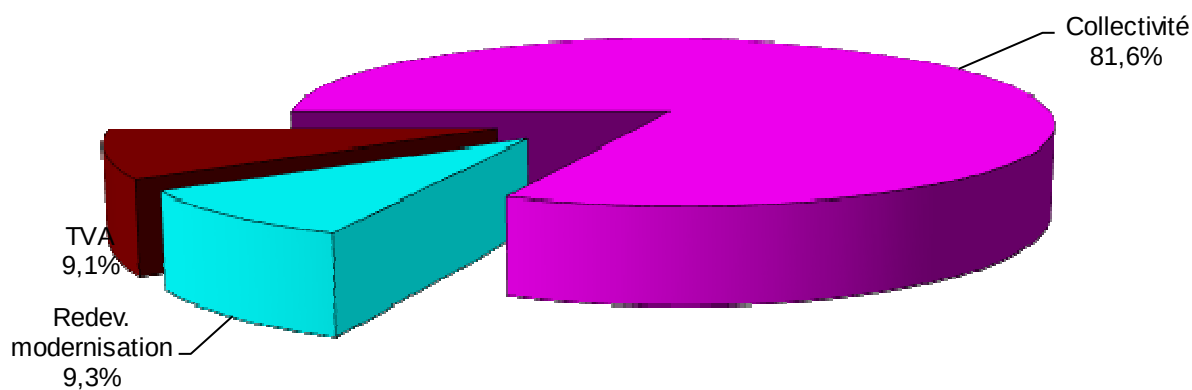
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,64 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Mouthiers sur Boëme

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5234	0,5232	-0,04 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,1038	1,1038	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

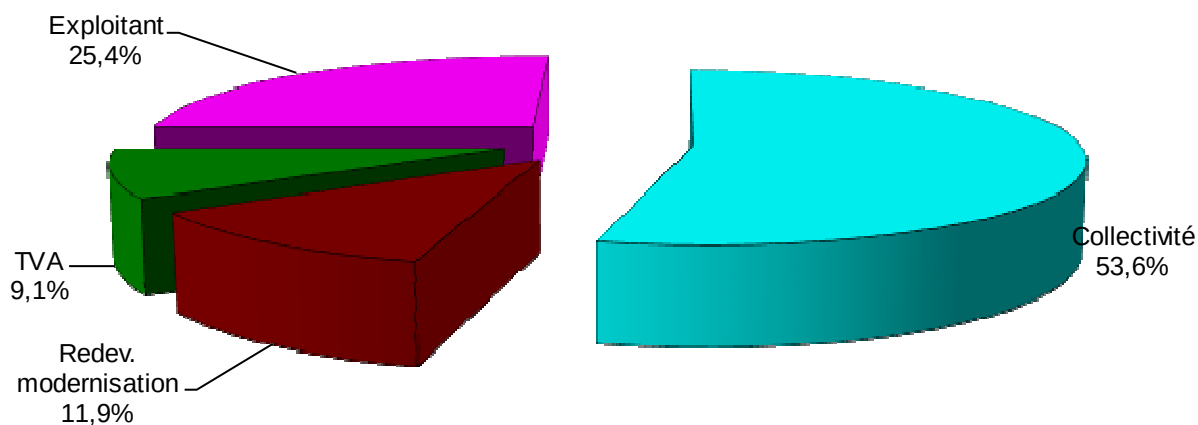
	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	62,81	62,78	-0,05 %
Collectivité	132,46	132,46	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	22,41	22,46	+0,22 %
Total [€ TTC]	246,48	247,10	+0,25 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,02 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,06 €/m³
 0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Roullet Saint Estèphe

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,66	34,69	+0,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,693	0,694	+0,14 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,33951	1,3799	+3,02 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	117,82	117,97	+0,13 %
Collectivité	160,74	165,59	+3,02 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	30,74	31,30	+1,82 %
Total [€ TTC]	338,10	344,26	+1,82 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,79 %

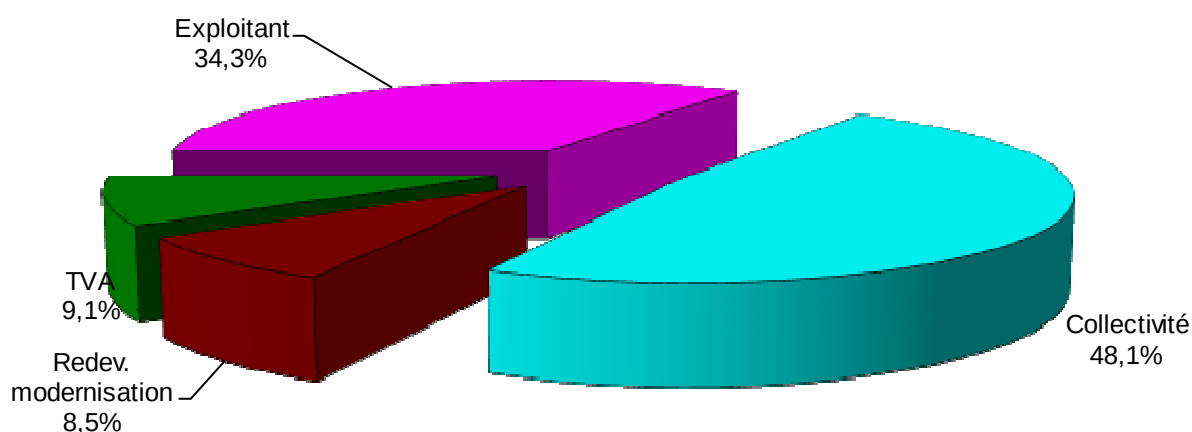
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,87 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Voeuil et Giget

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,00	48,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,00	1,00	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24	0,245	+2,08 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Collectivité	168,00	168,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80	29,40	+2,08 %
TVA	19,68	19,74	+0,30 %
Total [€ TTC]	216,48	217,14	+0,30 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

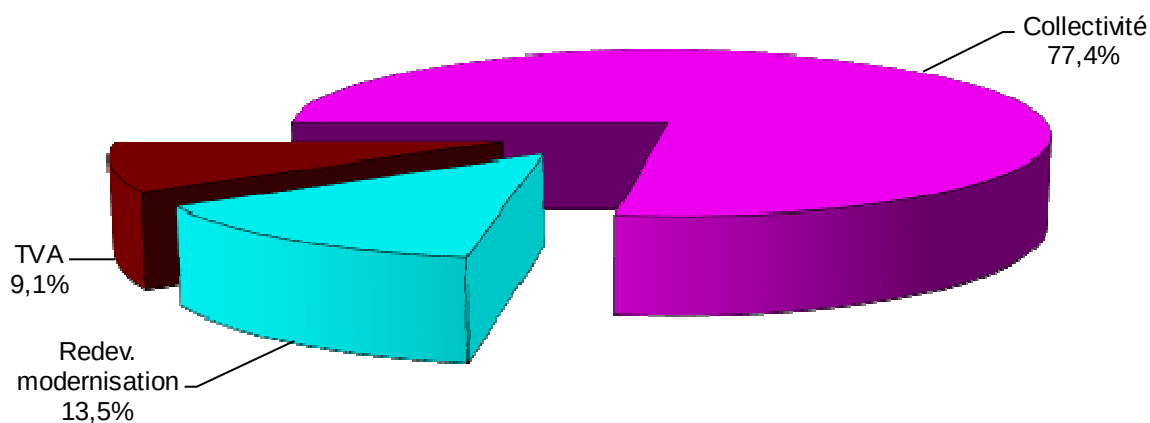
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,81 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2017



■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR SERVICE POUR UN USAGER

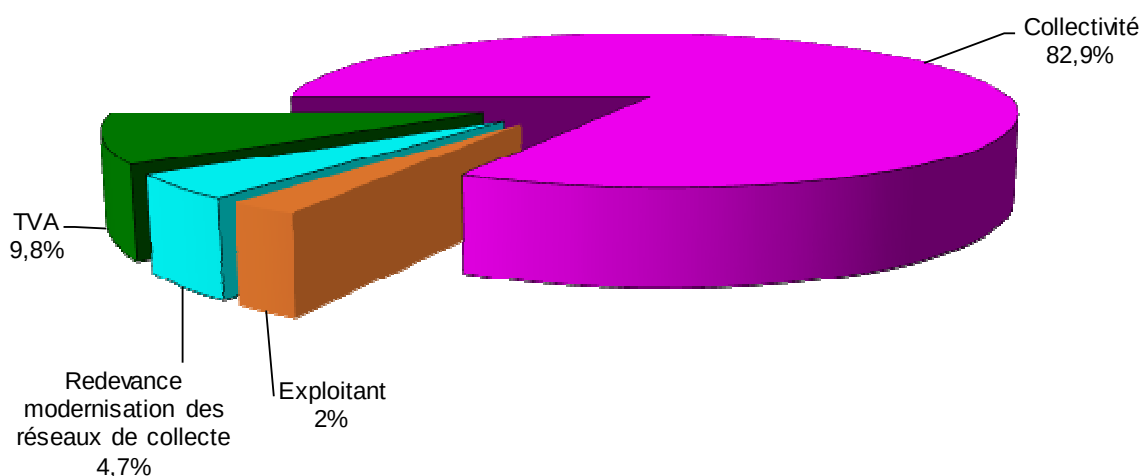
016-21160233
CONSOmmANT 120 m³
 Reçu le 02/11/2017

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	Total [€ TTC]	Abonnés	Prix € TTC du service au m3
GRAND ANGOULEME (périmètre 2016)	-	197,56	29,40	22,70	249,66	46 600	2,08
VALLEE DE L'ECHELLE	-	197,56	29,40	22,70	249,66	745	2,08
BRACONNE ET CHARENTE	101,83	246,00	29,40	37,72	414,95	1954	3,46
CLAIX	-	259,00	29,40	28,84	317,24	178	2,64
MOUTHIERS SUR BOEME	62,78	132,46	29,40	22,46	247,10	497	2,06
ROULLET ST ESTEPHE	117,97	165,59	29,40	31,30	344,26	762	2,87
VOEUIL ET GIGET	-	168,00	29,40	19,74	217,14	116	1,81
MOYENNE (Pondérée par le nbre d'abonnés)	6,29	198,45	29,40	23,42	257,57	50 852	2,15

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Répartition au 1^{er} janvier 2017 sur une facture moyenne

Répartition au 1er janvier 2017

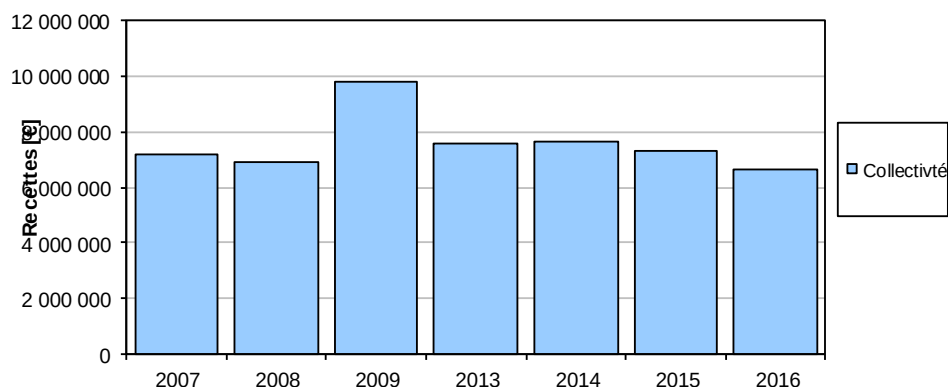


Prix théorique moyen du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,15 €/m³

RECETTES D'EXPLOITATION

• Grand Angoulême (périmètre 2016)

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	7 270 719,90 €	6 607 087,24 €	-9,13 %
Régularisations (+/-)	46 658,63 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	7 317 378,53 €	6 607 087,24 €	-9,71 %
Autres recettes			
Prestations aux tiers	151 823,19 €	119 563,64 €	
Recettes de raccordement	636 404,36 €	612 198,38 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	376 673,00 €	426 656,58 €	
Autres recettes	137 167,93 €	63 105,00 €	
Contributions	321 125,00 €	330 966,00 €	
Total des recettes	8 940 572,01 €	8 159 576,84 €	



• Vallée de l'Echelle

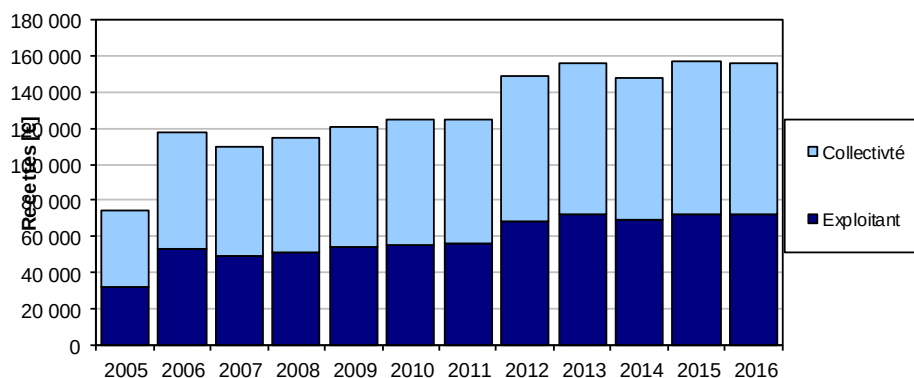
Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	84 716,35 €	83 874,45 €	-0,99 %
dont abonnements		35 657,96 €	
Régularisations (+/-)	- 218,91 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	84 497,44 €	83 874,45 €	-0,74 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	37 180,46 €	41 821,31 €	
Total des recettes	121 677,90 €	125 695,76 €	

Recettes de l'exploitant

2015	2016	Variation
------	------	-----------

Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	73 080,36 €	72 292,58 €	-1,08 %
dont abonnements		26 667,75 €	
Régularisations (+/-)	- 262,72 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	72 817,64 €	72 292,58 €	-0,72 %



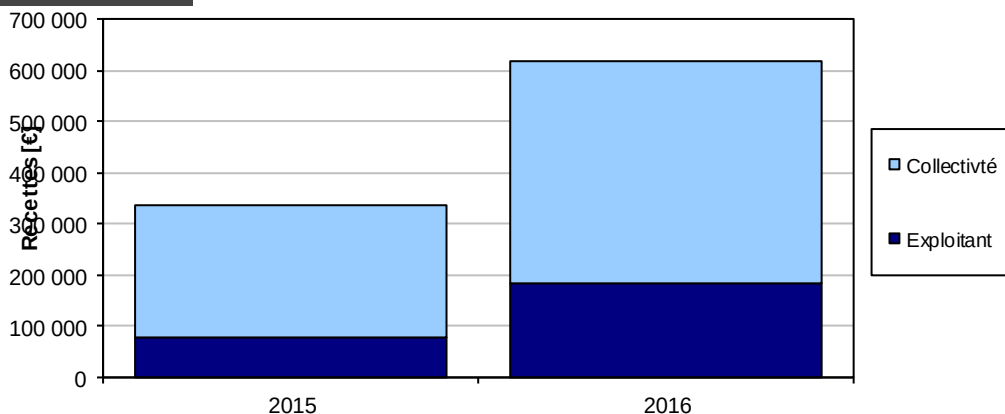
- Braconnne et Charente

Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	260 962,28 €	448 464,60 €	+71,85 %
dont abonnements	0,00 €		
Régularisations (+/-)	- 65,72 €	- 13 473,30 €	-20401,07 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	260 896,56 €	434 991,30 €	+66,73 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	57 807,88 €	51 227,32 €	
Total des recettes	318 704,44 €	486 218,62 €	

Recettes de l'exploitant

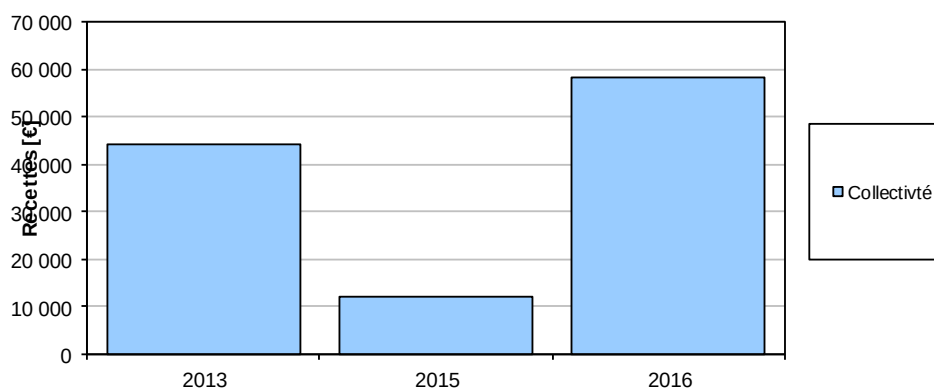
	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	76 287,81 €	186 182,07 €	+144,05 %
dont abonnements	11 319,79 €	56 797,00 €	+401,75 %
Régularisations (+/-)	- 158,61 €	- 3 592,41 €	-2164,93 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	76 129,20 €	182 589,66 €	+139,84 %



• *Claix*

Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	12 172,13 €	58 178,83 €	+377,97 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	12 172,13 €	58 178,83 €	+377,97 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	5 842,88 €	5 186,21 €	
Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC)	2 286,74 €		
Total des recettes	20 301,75 €	63 365,04 €	



• *Mouthiers sur Boëme*

Recettes de la collectivité

2015	2016	Variation
------	------	-----------

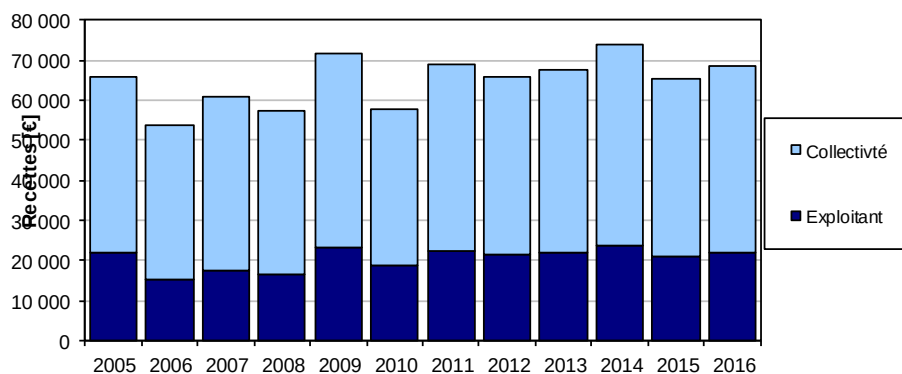
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	45 219,50 €	46 833,32 €	+3,57 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations (+/-)	- 846,83 €	- 271,40 €	+67,95 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	44 372,67 €	46 561,92 €	+4,93 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	12 587,88 €	11 694,35 €	

Total des recettes	56 960,55 €	58 256,27 €	
--------------------	-------------	-------------	--

Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	21 573,95 €	22 208,51 €	+2,94 %
Régularisations (+/-)	- 405,24 €	- 129,66 €	+68,00 %

Total recettes liées à la facturation des abonnés	21 168,71 €	22 078,85 €	+4,30 %
---	-------------	-------------	---------



• Roulet Saint Estèphe

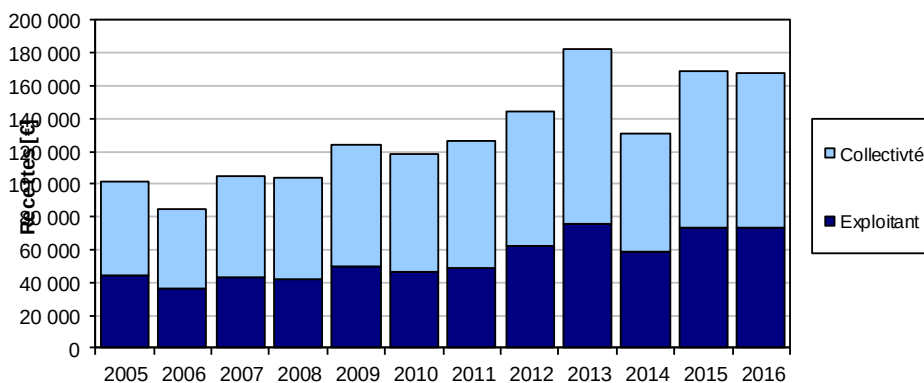
Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	97 263,80 €	93 718,38 €	-3,65 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations (+/-)	- 1 869,55 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	95 394,25 €	93 718,38 €	-1,76 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	10 760,41 €	11 269,61 €	

Total des recettes	106 154,66 €	104 987,99 €	
--------------------	--------------	--------------	--

Recettes de l'exploitant

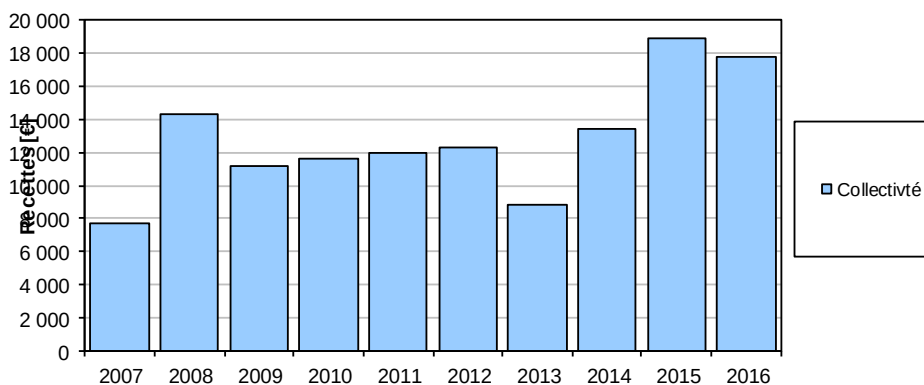
	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	74 255,93 €	73 880,31 €	-0,51 %
dont abonnements	24 219,60 €	25 881,09 €	+6,86 %
Régularisations (+/-)	- 1 063,59 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	73 192,34 €	73 880,31 €	+0,94 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	5 223,55 €	8 389,95 €	
Total des recettes	78 415,89 €	82 270,26 €	



• *Voeuil et Giget*

Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	18 893,12 €	17 765,78 €	-5,97 %
dont abonnements	5 625,08 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	18 893,12 €	17 765,78 €	-5,97 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	3 746,88 €	3 301,35 €	
Autres recettes		3 548,15 €	
Total des recettes	22 640,00 €	24 615,28 €	



• *Synthèse des recettes de la collectivité*

	2015	2016
Grand Angoulême	8 940 572,01 €	8 159 576,84 €
Vallée de l'Echelle	121 677,90 €	125 695,76 €
Braconne et Charente	467 162,96 €	486 218,62 €
Claix	20 301,75 €	63 365,04 €
Mouthiers sur Boême	56 960,55 €	58 256,27 €
Roulet Saint Estèphe	106 154,66 €	104 987,99 €
Voeuil et Giget	22 640,00 €	24 615,28 €
Total recettes	9 735 469,83	9 022 715,80

• *Synthèse des recettes de l'exploitant*

	2015	2016
Grand Angoulême		
Vallée de l'Echelle	72 817,64 €	72 292,58 €
Braconne et Charente	140 169,83 €	182 589,66 €
Claix		
Mouthiers sur Boême	21 168,71 €	22 078,85 €
Roulet Saint Estèphe	78 415,89 €	82 270,26 €
Voeuil et Giget		
Total recettes	312 871,77	359 231,35

■ **DESCRIPTIF ET MONTANTS FINANCIERS DES
 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE –
 GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)**

(en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

Grand Angoulême participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention triennale.

Montants financiers des opérations de coopération décentralisée	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	3 000 €

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

GrandAngoulême

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES – GRAND ANGOULEME

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2016
Taux de desserte	98 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	11
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	91

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	3
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	73

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	70

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	90

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	3
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	61

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	4
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	70

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL	120	75

CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION

Le service chargé de la Police des eaux considère les conformités par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 suivantes

Station d'épuration	Conformité de la collecte	Conformité des équipements d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
Angoulême - Frégeneuil	oui	oui	oui
Gond Pontouvre	oui	oui	oui
Les Murailles	oui	oui	oui
Taux conformité pour le service Grand Angoulême	100 %	100 %	100 %
Bouex	oui	oui	oui
Dirac	oui	oui	oui
Dignac	oui	oui	oui
Garat	oui	oui	oui
Sers	oui	oui	oui
Torsac	oui	oui	oui
Taux conformité pour le service Vallée de l'Echelle	100 %	100 %	100 %
Asnières Bourg	oui	oui	oui
Asnières Neuillac	oui	non	non
Brie	oui	oui	oui
Champniers bourg	oui	oui	oui
Champniers Suraud	oui	oui	oui
Jauldes			
Taux conformité pour le service Braconne et Charente	100 %	97 %	97 %
Taux conformité pour le service Claix	100 %	100 %	100%
Taux conformité pour le service Mouthiers sur Boême	100 %	100%	100%
Taux conformité pour le service Rouillet Saint Estèphe	100 %	100%	100 %
Station communale	oui	oui	oui
Petit Giget	oui	oui	oui
Taux conformité pour le service	100 %	100 %	100 %
Taux global	100%	99,57%	99,57%

GrandAngoulême

Rapport annuel

EXERCICE
2016

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Taux de conformité pour le service Grand Angoulême (périmètre 2016)*

	2015	2016	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

- *Taux de conformité pour le service Vallée de l'Echelle*

	2015	2016	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ TAUX DE DEBORDEMENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

	2015	2016	Variation
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0,00 %

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

■ NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

	2015	2016	Variation
Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	18,2	15,0	-17,72 %

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,898	0,580	0,580	0,769	0,840

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,11 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette		3	3	4	3

■ TAUX D'IMPAYES – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés	0,74	0,85	1,18 %	1,43 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS – GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2013	2014	2015	2016
Taux de réclamations global	1,83	1,42	0,94	0,99

nombre de réclamations reçues par la collectivité	83	63	43	46
---	----	----	----	----

= Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

GrandAngoulême

Rapport annuel

EXERCICE
2016

• *Grand Angoulême (périmètre 2016)*

Objet des travaux	Montant de travaux
TERRAINS - Détection de tout type de réseaux Ruelle - Détection et géoréférencement de réseaux - STEP Gond Pontouvre	1 850 €
BATIMENTS - Frais d'insertion (Déconstruction STEP de Frégeneuil et Renouvellement PR Montalembert - Ruelle)	1 620 €
BATIMENTS - Grosses réparations bâtiments assainissement : Remplacement climatiseur local serveur CTA Remplacement chaudière CTA Remplacement 2 portes extérieures Point vert	33 318 €
BATIMENTS : Travaux divers sur STEP et postes : Pose potence STEP La Couronne Déconstruction ouvrages STEP Fregeneuil	73 343 €
BATIMENTS : Travaux d'aménagement bâtiment CTA	44 558 €
BATIMENTS : Postes de relèvement : Poste Les Fleuranceaux - Nersac Poste de Brenat - Fléac Poste Montalembert - Ruelle Poste Léviton - Gond Pontouvre	226 524 €
BATIMENTS : Installations et mises aux normes Potences STEP de Frégeneuil Grille anti-chute poste Les Fontenelles - Gd Pontouvre Armoire électrique Poste Les Anglades - Gd Pontouvre Armoire électrique Poste La Grauge - Ruelle Armoire électrique Poste La Faye - Mornac Barres de guidage CTA Regards bd de Bigorre - Angoulême Tuyauterie poste COFPA - Angoulême Agitateur submersible - STEP Fléac	39 427 €
BATIMENT : Travaux réhabilitation Step de Gond : Déstaging de la station vers Frégeneuil	81 327 €
RESEAUX : Frais d'insertion : Levés topos et géoloc. réseaux - Gd Pontouvre	810 €
RESEAUX : Extension réseau Loi SRU Commune: de Gond Pontouvre , de Linars , d'Angoulême , de Saint Yrieix , de La Couronne , de Soyaux	180 680 €
RESEAUX : Réfection de la voirie après travaux d'assainissement Diverses communes , Commune d'Angoulême	34 896 €
RESEAUX : Extension de collecte Communes de Saint Saturnin , de Nersac , de La Couronne , de Ruelle , de Linars , de Soyaux , de Fléac , de Magnac-sur-Touvre , diverses communes	854 455 €
RESEAUX : Branchements sur collecteurs existants : Travaux	213 040 €
RESEAUX : Travaux de réhabilitation Diverses communes , communes d'Angoulême , de Gond Pontouvre , de La Couronne, de Ruelle , de Puymoyen , de Saint Yrieix , de Soyaux, de Saint Michel , de L'Isle d'Espagnac	686 136 €
RESEAUX : Sécurité et mise aux normes installations : Plateforme nacelle STEP de Fléac	3 072 €
RESEAUX : Collecteur STEP de Fléac	594 €
Travaux engagés	
TERRAINS : Travaux d'aménagement	135 000 €
BATIMENTS : Constructions	1 225 300 €
BATIMENTS : Travaux STEP Frégeneuil	50 000 €
BATIMENTS : Grosses réparations Bâtiments assainissement	11 668 €
BATIMENTS : Travaux divers sur STEP et postes	147 600 €
BATIMENTS : Travaux aménagement bâtiment CTA	64 723 €
BATIMENTS : Postes de relèvement	305 327 €
BATIMENTS : Installation et mise aux normes des postes de relèvement	50 000 €
BATIMENTS : Travaux réhabilitation STEP Gond Pontouvre	1 350 000 €

RESEAUX : Installations matériel et outillage techniques	1 705 900 €
RESEAUX : Renouvellement réseaux	369 000 €
RESEAUX : Extension de réseau	10 000 €
RESEAUX : Travaux réhabilitation Lagunes Neuillac	300 000 €
RESEAUX : Travaux La Chignole	5 000 €
RESEAUX : Extension réseau Loi SRU	194 440 €
RESEAUX : Réfection de voirie	60 000 €
Extension collecte prog.	1 992 802 €
RESEAUX : Branchements collecteurs existants	302 309 €
RESEAUX : Travaux de réhabilitation	614 204 €
RESEAUX : Sécurité et mise aux normes installations	30 000 €
Total des travaux engagés	11 398 922 €

- *Vallée de l'Echelle*

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux inspection télévisée - DIGNAC- SAUR	1 856 €
Suivi agronomique et épandage des boues - SAUR	12 947 €
Travaux branchements WC publics - GIGNAC - SAUR	1 173 €
Travaux mise à niveau tampon de voirie - DIGNAC - SAUR	5 073 €
Travaux branchements particulier Rue Ste Catherine - DIRAC - SAUR	2 970 €
Travaux branchement particulier - Atelier municipaux et ancienne école - DIRAC - SAUR	2 859 €
Acompte 3 et solde Lot 2 canalisation - travaux réseau et station le Maine Gaubrun - VOUZAN - GUILLEBAUD	6 000 €
Acompte 3 et solde Lot 2 canalisation - travaux réseau et station le Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	12 383 €
Acompte 3 et solde Lot 1 STEP - travaux réseau et station le Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	12 156 €
Maîtrise d'Oeuvre (MO) acompte 8 et solde Maine Gaubrun -travaux réseau et station le Maine Gaubrun - VOUZAN - HECA	1 100 €
Travaux branchement particulier Doyen - BOUEX - SAUR	3 428 €
Travaux branchement électricité Maine Gaubrun - VOUZAN - ERDF	1 079 €
Acompte 1 et solde STEP Maine Gaubrun - VOUZAN - SANITRA FOURRIER	3 026 €
MO acompte 7 - Maine Gaubrun - VOUZAN - HECA	1 354 €
Acompte 2 Lot 1 STEP Maine Gaubrun - VOUZAN - AQUITAINE GEOMEMBRANE	3 281 €
Acompte 2 Lot 2 Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	41 812 €
Acompte 2 Lot 1 Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	62 249 €
MO acompte 6 - Maine Gaubrun - VOUZAN - HECA	1 354 €
Travaux branchements- Deret, Belletier et Garot- Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	2 380 €
Acompte 1 Lot 2 Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	32 747 €
Acompte 1 Lot 1 Maine Gaubrun - VOUZAN - ERCTP	3 800 €
MO acompte 5 - VOUZAN - HECA	1 819 €
Total des travaux engagés	216 847 €

- *Braconnne et Charente*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
ASNIERES - Extension réseau Impasse du Bois des Ronces	56 596 €	
CHAMPNIERS - Renouvellement réseau Rue de la Ciboulte	143 622 €	
CHAMPNIERS - Création d'un système d'assainissement -La Chignolle -Churet	692 000 €	77 248 €
Total des travaux engagés	892 218 €	77 248 €

- *Claix*

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2016.

- *Mouthiers sur Boëme*

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2016.

- *Roulet Saint Estèphe*

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché Maîtrise d'oeuvre assainissement des eaux usées	94 710 €
Marché Lot 1 canalisations -SOGEA	1 134 210 €
Marché Lot 2 postes de relevage - HYDREL	98 244 €
Essais préalables à la réception - SUEZ	33 895 €
Total des travaux engagés	1 361 059 €

- *Voeuil et Giget*

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2016.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

- *Grand Angoulême (périmètre 2016)*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	11 890 451,27 €	10 600 453,29 €
Remboursements au cours de l'exercice	39 244 527,00 €	1 676 711,45 €
dont en intérêts	38 049 852,00 €	386 713,47 €
dont en capital	1 194 675,00 €	1 289 997,98 €

- *Vallée de l'Echelle*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	134 171,15 €	109 861,93 €
Remboursements au cours de l'exercice	39 823,54 €	28 813,54 €
dont en intérêts	5 607,96 €	4 504,32 €
dont en capital	34 215,58 €	24 309,22 €

- *Braconne et Charente*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	4 108 342,98 €	4 928 918,96 €
Remboursements au cours de l'exercice	376 427,92 €	394 637,79 €
dont en intérêts	141 914,71 €	117 297,10 €
dont en capital	234 513,21 €	277 340,69 €

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	353 116,80 €	342 170,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	32 233,28 €	32 233,28 €
dont en intérêts	21 859,35 €	21 286,71 €
dont en capital	10 373,93 €	10 946,57 €

• *Mouthiers Sur Boême*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	145 865,39 €	134 773,65 €
Remboursements au cours de l'exercice	16 761,36 €	16 761,36 €
dont en intérêts	6 102,41 €	5 669,62 €
dont en capital	10 658,95 €	11 091,74 €

• *Roulet Saint Estèphe*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	1 060 817,53 €	1 014 772,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	97 126,36 €	96 086,36 €
dont en intérêts	52 197,73 €	50 041,30 €
dont en capital	44 928,63 €	46 045,06 €

• *Voeuil et Giget*

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	161 171,62 €	207 967,40 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 342,54 €	19 799,20 €
dont en intérêts	7 820,43 €	7 485,30 €
dont en capital	7 522,11 €	12 313,90 €

• *Encours total de la dette*

	2016
Encours de la dette au 31 décembre	17 338 917,93 €
Remboursements au cours de l'exercice	2 265 042,98 €
dont en intérêts	592 997,82 €
dont en capital	1 672 045,16 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

• *Grand Angoulême (périmètre 2016)*

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	1 710 692,24 €	1 736 349,98 €	2 071 486,74 €	2 117 776,85 €	2 167 114,35 €

- *Vallée de l'Echelle*

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	138 363,00 €	149 260,20 €	160 931,20 €	160 931,20 €	104 712,00 €

- *Braconne et Charente*

	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	94 351,71 €	117 131,92 €

- *Claix*

	2013	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	22 457,49 €	22 457,49 €	22 457,49 €

- *Mouthiers sur Boëme*

	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	26 824,27 €	27 386,17 €	27 892,25 €	27 892,25 €

- *Rouillet Saint Estèphe*

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	61 325,54 €	184 501,19 €	148 162,20 €	149 437,47 €	152 479,49 €

- *Voeuil et Giget*

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	16 786,37 €	17 983,04 €	17 983,05 €	27 390,85 €	26 446,54 €

- *Montant total de la dotation aux amortissements*

	2016
Montant de la dotation aux amortissements	2 618 234,04 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

	Objet des travaux
Grand Angoulême (périmètre 2016)	Etude de faisabilité de la suppression de la step de GOND PONTOUVRE et transfert des eaux usées vers la step d'ANGOULEME FREGENEUIL
Vallée de l'Echelle	Réhabilitation de la station d'épuration de Garat
Braconnne et Charente	Création d'un système d'assainissement sur la commune de Marsac (station d'épuration + réseau)
Roulet Saint Estèphe	Poursuite travaux de desserte sur la commune

GrandAngoulême

= Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

GrandAngoulême

Rapport annuel

EXERCICE
2016

PRIX GLOBAL : SERVICE GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016) :
ANGOULEME, LA COURONNE, FLEAC, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE
D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC SUR TOUVRE, NERSAC, PUYSOYEN,
RUELLE SUR TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT
YRIEIX SUR CHARENTE, SOYAUX, TOUVRE,

Eau potable	Collectivité : , affermage du 01/01/2007 avec la société SEMEA, Tarif de Grand Angoulême
Assainissement collectif	Collectivité : , régie, Tarif de la Communauté d'agglomération

Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	129,24 €	127,76 €	-1,15 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	23,57 €	27,70 €	+17,52 %
pour l'assainissement collectif	197,56 €	197,56 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	10,80 €	+12,50 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,01 €	11,26 €	+2,22 %
pour l'assainissement collectif	22,64 €	22,70 €	+0,27 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	211,22 €	215,92 €	+2,22 %
pour l'assainissement collectif	249,00 €	249,66 €	+0,27 %
TOTAL TTC GLOBAL	460,22 €	465,57 €	+1,16 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE VALLEE DE L'ECHELLE : BOUEX, DIGNAC, DIRAC, GARAT, SERS, TORSAC**

016-21160250
Regu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : , affermage du 01/01/2005 avec la société SAUR, Tarif de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de la VALLEE de l'ECHELLE, affermage du 01/01/2005 avec la société SAUR jusqu'au 21/12/2016 Régie Grand Angoulême à partir du 01/01/2017, Tarif de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	122,40 €	129,06 €	+5,44 %
de l'assainissement collectif	120,82 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	89,00 €	27,70 €	-68,88 %
pour l'assainissement collectif	137,68 €	197,56 €	+43,49 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,20 €	13,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,43 €	11,46 €	-20,59 %
pour l'assainissement collectif	28,73 €	22,70 €	-21,00 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	276,83 €	219,82 €	-20,59 %
pour l'assainissement collectif	316,03 €	249,66 €	-21,00 %
TOTAL TTC GLOBAL	592,86 €	469,48 €	-20,81 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE BRACONNE CHARENTE : ASNIERES SUR**

016-21160233-DE
NOUERE, MARSAC
Reçu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE NOUERE CHARENTE, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE, affermage du 16/07/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la Communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	139,17 €	139,37 €	+0,14 %
de l'assainissement collectif	102,36 €	101,83 €	-0,52 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	159,44 €	159,44 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	246,00 €	246,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	18,50 €	18,55 €	+0,24 %
pour l'assainissement collectif	37,72 €	37,72 €	+0,02 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	354,91 €	355,76 €	+0,24 %
pour l'assainissement collectif	414,88 €	414,95 €	+0,02 %
TOTAL TTC GLOBAL	769,79 €	770,71 €	+0,12 %

■ **PRIX GLOBAL : BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE**

016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Recu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE, affermage du 16/07/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la Communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	101,88 €	102,32 €	+0,43 %
de l'assainissement collectif	102,36 €	101,83 €	-0,52 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,00 €	112,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	246,00 €	246,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	14,50 €	+0,40 %
pour l'assainissement collectif	37,72 €	37,72 €	+0,02 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	276,99 €	278,09 €	+0,40 %
pour l'assainissement collectif	414,88 €	414,95 €	+0,02 %
TOTAL TTC GLOBAL	691,87 €	693,04 €	+0,17 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE CLAIX**

016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Recu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA BOEME, affermage du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CLAIX, Prestation de services du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	85,29 €	84,92 €	-0,43 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	120,53 €	120,53 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	259,00 €	259,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,61 €	9,46 €	-1,56 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,93 €	13,93 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	28,78 €	28,84 €	+0,21 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	267,16 €	267,24 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	316,58 €	317,24 €	+0,21 %
TOTAL TTC GLOBAL	583,74 €	584,48 €	+0,13 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE : MOUTHIER SUR BOEME**

016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Recu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA BOEME, affermage du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : MOUTHIER SUR BOEME, affermage du 01/07/2005 avec la société AGUR, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	85,29 €	84,92 €	-0,43 %
de l'assainissement collectif	62,81 €	62,78 €	-0,05 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	120,53 €	120,53 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	132,46 €	132,46 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,61 €	9,46 €	-1,56 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,93 €	13,93 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	22,41 €	22,46 €	+0,25 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	267,16 €	267,24 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	246,48 €	247,10 €	+0,25 %
TOTAL TTC GLOBAL	513,63 €	514,35 €	+0,14 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE : ROULLET SAINT ESTEPHE**

016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Recu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA BOEME, affermage du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : ROULLET SAINT ESTEPHE, affermage du 01/01/2012 avec la société AGUR, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	85,29 €	84,92 €	-0,43 %
de l'assainissement collectif	117,82 €	117,97 €	+0,13 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	120,53 €	120,53 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	160,74 €	165,59 €	+3,02 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,61 €	9,46 €	-1,56 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,93 €	13,93 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	30,74 €	31,30 €	+1,82 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	267,16 €	267,24 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	338,10 €	344,26 €	+1,82 %
TOTAL TTC GLOBAL	605,25 €	611,50 €	+1,03 %

■ **PRIX GLOBAL SERVICE : VOEUIL ET GIGET**

016-211602362-20171013-D_2017_10_9-DE
Recu le 02/11/2017

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA BOEME, affermage du 01/01/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : VOEUIL ET GIGET, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2016	1er jan 2017	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	85,29 €	84,92 €	-0,43 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	120,53 €	120,53 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	168,00 €	168,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,80 €	38,40 €	+1,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	29,40 €	+2,08 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,61 €	9,46 €	-1,56 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,93 €	13,93 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	19,68 €	19,74 €	+0,30 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	267,16 €	267,24 €	+0,03 %
pour l'assainissement collectif	216,48 €	217,14 €	+0,30 %
TOTAL TTC GLOBAL	483,64 €	484,38 €	+0,15 %